

Commune de Mijoux

Rue Dame Pernette

01410 Mijoux

L'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 génèrent la réforme de la publicité des actes. Ainsi, depuis le 01 juillet 2022, le compte rendu des séances du Conseil Municipal est supprimé. Il est remplacé par la publication d'une liste de délibérations publiée dans les huit jours suivant le conseil et examinées en séance. Le procès-verbal subsiste mais ne sera publié (par affichage et dépôt sur le site internet de la commune) qu'après approbation lors de la réunion du Conseil Municipal suivant. Ainsi, le procès-verbal de la séance du 22.06.2023 ne sera publié qu'après la réunion du prochain CM

LISTE DES DELIBERATIONS DU CM du 07.09.2023 - VISA&CONTROLE DE LEGALITE

Présents : M. VIALLET. P. ECAILLE. MC COUTURIER. D.JULLIARD. JF JOLY. E. LEE. C. GROGURIN S.

JUHEN

Absents excusés: G.LEGAY. M. VUILLERMOZ

Secrétaire de séance : E. LEE

Ouverture de la séance à 19h à la salle des Fêtes de MIJOUX

NUMERO OBJET DECISION

| Acceptation d'un devis et dépôt d'un dossier de | approuvée |
|--|---|
| subvention. | |
| | |
| Convention de portage financier pour un bien | approuvée |
| immobilier (ancien bureau de tabac) | |
| | |
| Décision modificative n°2 | approuvée |
| | |
| Avis de la commune sur le schéma directeur des | approuvée |
| énergies renouvelables | |
| | |
| Autorisation donnée au maire pour signer une | approuvée |
| convention pour l'organisation des transports | |
| scolaires. | |
| | |
| Autorisation donnée au maire pour signer le PPGD | approuvée |
| | Convention de portage financier pour un bien immobilier (ancien bureau de tabac) Décision modificative n°2 Avis de la commune sur le schéma directeur des énergies renouvelables Autorisation donnée au maire pour signer une convention pour l'organisation des transports scolaires. |

| 2023.054 | Modification du tableau des emplois | approuvée |
|----------|-------------------------------------|-----------|

Mijoux, le 12.09.2023

Martine VIALLET, maire